

Les embauches de plus d'un mois continuent de progresser au troisième trimestre 2022

Au troisième trimestre 2022, le nombre des déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim continue de progresser de 2,2 % après la hausse de 3,4 % enregistrée au deuxième trimestre 2022. Cette progression est notamment portée par les embauches en CDD de plus d'un mois (+ 3,4 % après + 1,5 %), celles en CDI enregistrant une hausse plus mesurée (+ 1,0 % après + 5,2 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 6,3 %. La hausse est de 18,0 % par rapport au dernier trimestre 2019, juste avant le déclenchement de la crise.

Au troisième trimestre 2022, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent quelle que soit la taille de l'entreprise : + 2,0 % (après + 4,7 %) dans celles de moins de 20 salariés et + 2,3 % (après + 2,5 %) dans celles de plus grande taille.

Ce trimestre, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent nettement dans l'industrie (+ 5,1 % après + 1,2 %). Elles affichent des hausses plus modérées dans le BTP (+ 2,8 %, après - 0,4 %) et dans le tertiaire (+ 1,9 %, après + 3,3 %). Par rapport au dernier trimestre 2019, elles augmentent fortement dans l'industrie (+ 20,5 %) et dans le tertiaire (+ 18,4 %) et progressent de 3,0 % dans le secteur de la construction, moins impacté durant la crise.

GRAPHIQUE 1

Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (données CVS-CJO)

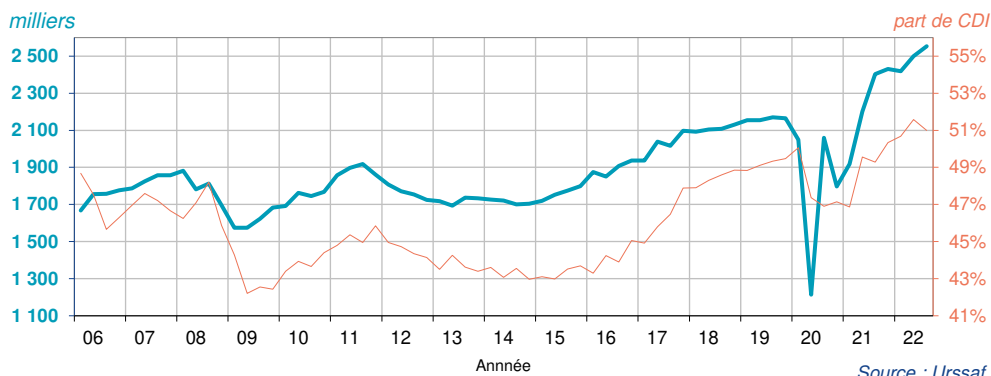


TABLEAU 1

Estimation * des déclarations d'embauche hors intérim au cours du troisième trimestre 2022 (données CVS-CJO)

Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (milliers)			Glissements trimestriels (%)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total ^L	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	1 056	1 498	2 554	2,0	2,3	2,2
Dont CDD de plus d'un mois	509	743	1 252	4,2	2,9	3,4
Dont CDI	547	756	1 303	-0,1	1,8	1,0
CDD de moins d'un mois	1 365	3 153	4 517	0,0	1,0	0,7
Total des déclarations d'embauche	2 421	4 651	7 072	0,8	1,4	1,2

* Données provisoires

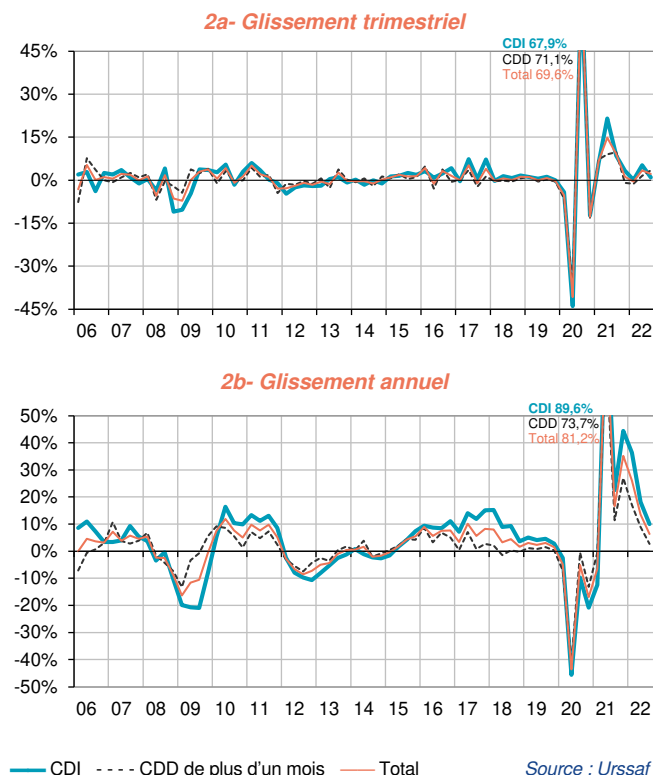
^L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. sources et méthodologie)

Source : Urssaf



GRAPHIQUES 2

Évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois par type de contrat



Au troisième trimestre 2022, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ reste en hausse : + 2,2 % après + 3,4 % au deuxième trimestre. Son niveau trimestriel atteint ainsi un nouveau pic historique, à 2,6 millions, soit 18,0 % de plus qu'au quatrième trimestre 2019 juste avant la crise (*graphique 1, tableaux 1 et 3*).

L'évolution de ce trimestre s'explique par la hausse des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (+ 3,4 % après + 1,5 %) et, dans une moindre mesure, par celle des embauches en CDI (+ 1,0 % après + 5,2 % au trimestre précédent, *graphique 2a, tableaux 1 et 3*). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois affichent quant à elles une progression plus modérée : + 0,7 % après + 5,4 %. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 1,2 % au troisième trimestre 2022 (*tableaux 1 et 3*).

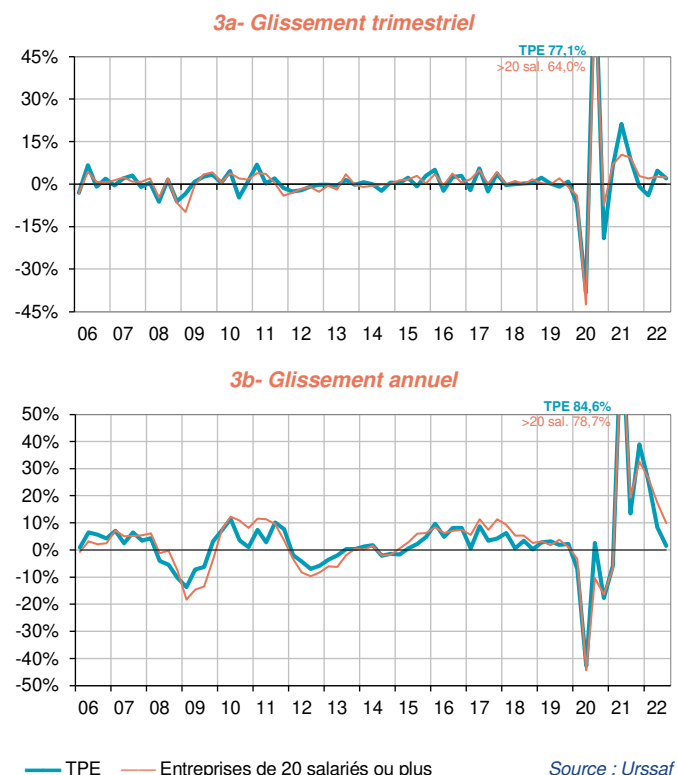
Sur un an, le nombre d'embauches de plus d'un mois progresse de 6,3 %. Par rapport au quatrième trimestre 2019, la hausse est de 18,0 % ; elle résulte des hausses conjointes des embauches en CDI (+ 21,7 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (+ 14,5 %). Le nombre de déclarations d'embauche de moins d'un mois est quant à lui en légère diminution (- 0,5 %) sur la période. Au total, par rapport au dernier trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim progresse de 5,5 %.

Une hausse des embauches de plus d'un mois homogène selon la taille de l'entreprise...

Au troisième trimestre 2022, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 2,0 % dans les entreprises de

GRAPHIQUES 3

Évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



moins de 20 salariés (TPE) et de 2,3 % dans les structures de plus grande taille.

La progression observée dans les TPE s'explique par la hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 4,2 % après + 3,9 %, *graphique 2a, tableaux 1 et 3*), tandis que celles en CDI sont stables (- 0,1 % après + 5,3 %). Dans les entreprises de 20 salariés ou plus, les déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois augmentent de 2,9 % (après - 0,1 %) et celles en CDI de 1,8 % (après + 5,2 %, *graphique 2a et tableau 1*).

Les embauches en CDD de moins d'un mois sont stables dans les TPE (+ 0,0 %) après le rebond de 14,1 % au trimestre dernier). Elles restent néanmoins orientées à la hausse dans les entreprises de 20 salariés et plus (+ 1,0 % après + 2,0 %).

Par rapport au dernier trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 17,2 % dans les TPE et de 18,6 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus (*graphique 3b et tableau 3*).

... et soutenue dans l'industrie

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en nette progression dans l'industrie (+ 5,1 %, après + 1,2 %) et affichent des hausses moins marquées dans le tertiaire (+ 1,9 %, après + 3,3 %) et dans le secteur de la construction (+ 2,8 %, après - 0,4 %, *graphiques 4 et tableau 2*).

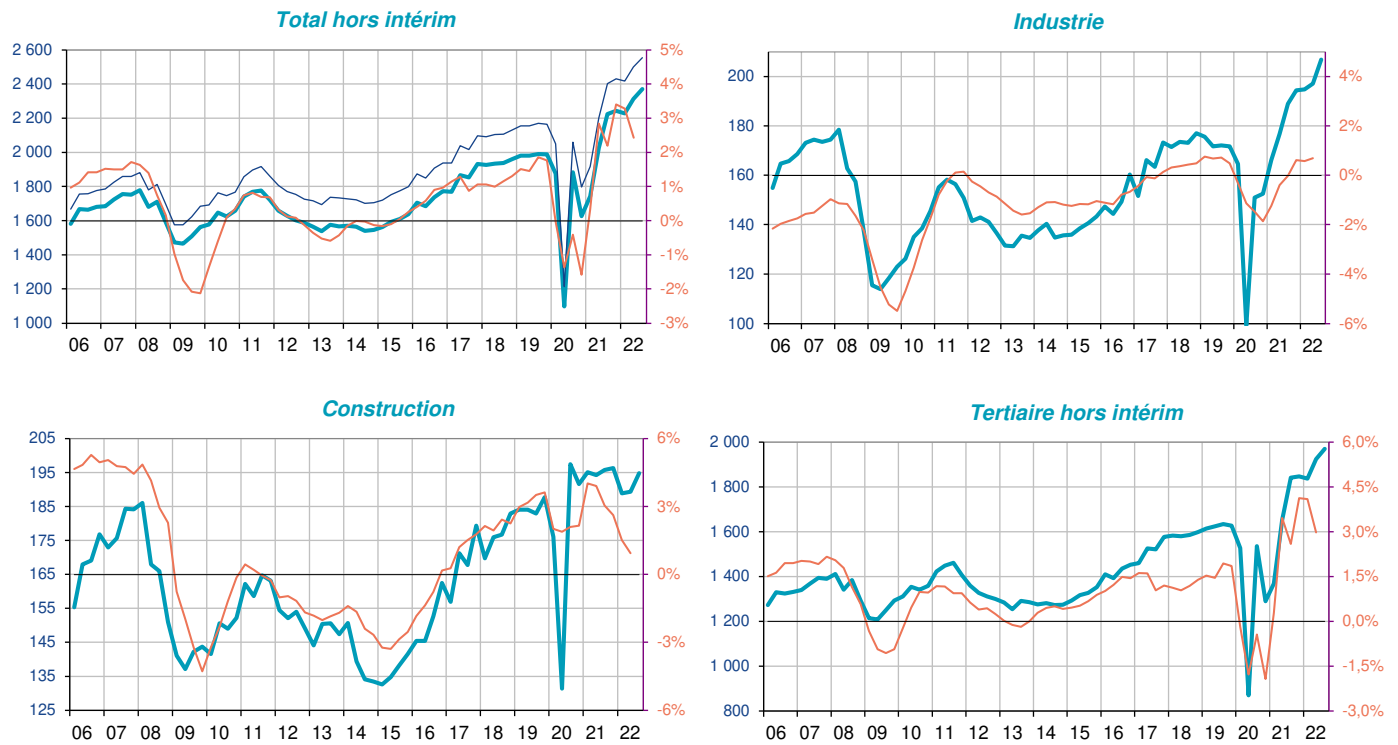
Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent dynamiques dans l'industrie (+ 9,4 %) et dans le tertiaire (+ 6,4 %) ; le secteur de la construction étant en léger repli de

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).



GRAPHIQUES 4

Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par grand secteur d'activité



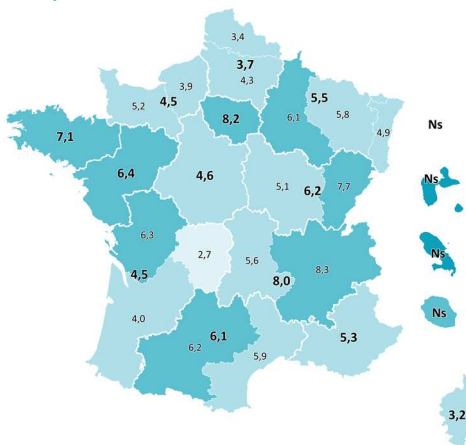
— Nombre trimestriel de déclarations d'embauche de plus d'un mois (axe de gauche)
 — Nombre trimestriel de déclarations d'embauche de plus d'un mois dans le secteur privé (axe de gauche)
 — Evolution des effectifs salariés en glissement annuel dans le secteur privé (axe de droite)

Source : Urssaf

CARTE

Glissement annuel des déclarations d'embauche de plus d'un mois au troisième trimestre 2022 (en %)

Moyenne France : + 6,3



Source : Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

0,6 %. Par rapport au dernier trimestre 2019, les évolutions sont respectivement de + 20,5 %, + 18,4 % et + 3,0 %.

Sur un an, la totalité des régions métropolitaines affichent une nette progression des déclarations d'embauche de plus d'un mois

Les régions Ile-de-France (+ 8,2 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 8,0 %) enregistrent les plus fortes augmentations sur un an des déclarations d'embauche de plus d'un mois. Les régions Corse (+ 3,2 %) et Haut-de-France (+ 3,7 %) affichent quant à eux les progressions les plus modérées.

Aurélie Thorel
 Urssaf Nord - Pas-de Calais

Isabelle Wehr
 Urssaf Franche-Comté

Viviana Zamfir
 Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep),
 Département des études statistiques et de l'animation
 du réseau (Desar)



TABLEAU 2

Déclarations d'embauche par secteur d'activité détaillé (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois						Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels (%)				Glissement annuel (%)	Glissement depuis le T4 2019 (%)	Niveaux 2022 T3			
	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T3			CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total
AZ Agriculture	15,9	-13,0	14,2	-8,4	5,5	42,1	1 225	2 267	1 317	4 809
BZ Industries extractives	8,3	-9,0	2,0	3,7	4,3	29,1	114	391	695	1 200
CA Industries agro-alimentaires	2,2	1,3	4,9	-5,6	2,5	16,1	23 135	33 876	37 492	94 503
CB Habillement, textile et cuir	5,1	4,1	3,7	0,7	14,2	24,9	1 832	4 635	4 223	10 690
CC Bois et papier	1,3	3,3	6,0	-4,1	6,3	22,8	2 330	3 984	5 583	11 896
CD Cokéfaction et raffinage	42,4	-2,8	24,9	1,7	75,9	76,1			140	140
CE Industrie chimique	-4,4	6,5	6,3	-1,2	7,0	27,3	781	3 099	3 967	7 847
CF Industrie pharmaceutique	1,3	2,2	12,0	3,5	19,9	32,6	56	1 505	1 848	3 410
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	1,4	1,7	6,0	-1,3	7,9	28,2	1 355	4 681	7 376	13 411
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	-2,9	3,3	7,5	1,6	9,6	22,9	1 851	7 410	12 042	21 303
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-4,0	9,1	14,1	6,5	27,3	47,6	259	2 328	4 170	6 757
CJ Fabrication d'équipements électriques	-3,0	3,5	21,5	-2,3	19,2	51,2	346	1 753	3 240	5 339
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	-0,4	3,5	8,0	4,2	16,0	37,6	529	2 947	5 784	9 260
CL Fabrication de matériels de transport	-2,8	13,7	18,4	4,5	36,7	28,1	486	4 239	8 067	12 793
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	-0,4	1,9	3,7	2,3	7,6	24,2	3 141	8 841	13 255	25 237
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,9	6,5	9,4	2,6	21,8	36,3	73	2 047	3 286	5 406
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-0,9	2,4	13,8	-4,3	10,5	21,6	5 001	6 745	7 838	19 584
FZ Construction	0,7	-3,6	-0,4	2,8	-0,6	3,0	18 963	76 456	117 747	213 165
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,4	0,0	0,4	7,8	8,8	24,0	236 547	190 871	225 738	653 156
HZ Transports et entreposage	6,2	-5,7	2,3	3,1	5,6	17,7	78 722	46 260	92 116	217 098
IZ Hébergement et restauration	1,8	-1,9	12,5	-3,1	8,8	15,0	677 877	186 676	216 652	1 081 205
JA Edition et Audiovisuel	2,1	5,0	-0,4	4,2	11,4	26,3	386 545	20 684	11 054	418 283
JB Télécommunications	5,2	0,0	-1,8	-1,5	1,7	1,0	126	2 183	3 418	5 727
JC Activités informatiques	7,0	3,7	2,9	0,4	14,6	31,7	2 342	10 796	42 705	55 843
KZ Activités financières et d'assurance	1,5	3,3	5,9	3,5	14,9	21,5	9 734	19 017	31 783	60 534
LZ Activités immobilières	-7,9	-10,4	-4,3	17,0	-7,6	1,2	9 973	12 670	15 758	38 401
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	0,8	2,5	2,3	5,6	11,6	22,5	52 125	39 376	89 273	180 774
MB Recherche et développement	0,7	4,5	-3,4	4,6	6,3	17,8	1 682	5 845	3 471	10 998
MC Autres activités scientifiques et techniques	5,1	-1,1	0,1	2,2	6,4	14,5	194 687	15 010	14 507	224 204
NZ Activités de services administratifs et de soutien	5,1	1,4	0,3	-1,0	5,7	16,3	667 382	114 787	117 387	899 557
OZ Administration publique	4,1	1,7	-2,0	-2,2	1,4	7,7	95 109	108 674	10 777	214 560
PZ Education	-0,1	3,2	-2,4	3,3	3,8	12,9	70 881	59 767	17 978	148 626
QA Activités pour la santé humaine	0,5	-2,4	0,3	2,1	0,5	21,6	382 743	42 089	37 425	462 257
QB Action sociale et hébergement médico-social	2,3	1,4	2,2	-1,4	4,5	17,5	726 296	102 560	73 806	902 662
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	-3,7	0,4	6,6	4,1	17,9	778 846	49 588	18 751	847 185
SZ Autres activités de services	3,4	-3,4	4,6	-0,9	3,6	12,1	92 261	48 614	31 585	172 460
Activités diverses et non classées	4,2	4,2	22,0	-7,1	23,1	22,5	63	223	126	413
TOTAL	1,2	-0,5	3,4	2,2	6,3	18,0	4 517 426	1 251 722	1 302 775	7 071 923
Industrie	2,9	0,0	1,2	5,1	9,4	20,5	41 249	89 953	119 137	250 338
Construction	0,7	-3,6	-0,4	2,8	-0,6	3,0	18 963	76 456	117 747	213 165
Tertiaire	1,5	-0,3	3,3	1,9	6,4	18,4	4 442 576	1 079 331	1 062 404	6 584 311
Privé	0,9	-0,7	3,8	2,6	6,7	19,4	4 345 435	1 088 069	1 284 335	6 717 839
Dont associations	1,7	-1,3	2,4	0,5	3,3	15,8	1 060 665	149 277	67 115	1 277 057
Public	3,2	1,5	0,9	-1,8	3,6	6,5	162 435	166 987	19 393	348 815

Source : Urssaf



TABLEAU 3

Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche	
	CDD de plus d'un mois	CDI				CDD de plus d'un mois	CDI			
Niveaux (en milliers)										
T1 2021	3 180	1 019	899	1 917	5 098	779	384	404	789	1 568
T2 2021	3 118	1 110	1 091	2 202	5 319	768	452	504	956	1 724
T3 2021	4 204	1 219	1 184	2 403	6 607	1 299	509	532	1 040	2 339
T4 2021	4 347	1 207	1 224	2 431	6 779	1 338	497	534	1 031	2 369
T1 2022	4 258	1 193	1 226	2 418	6 676	1 196	470	520	990	2 186
T2 2022	4 488	1 210	1 290	2 500	6 988	1 365	489	548	1 036	2 401
T3 2022	4 517	1 252	1 303	2 554	7 072	1 365	509	547	1 056	2 421
Glissements trimestriels (en %)										
T2 2021	-2,0	9,0	21,5	14,8	4,4	-1,4	17,5	24,7	21,2	10,0
T3 2021	34,8	9,7	8,5	9,1	24,2	69,2	12,6	5,4	8,8	35,7
T4 2021	3,4	-0,9	3,4	1,2	2,6	3,0	-2,4	0,5	-0,9	1,3
T1 2022	-2,1	-1,2	0,1	-0,5	-1,5	-10,6	-5,3	-2,7	-4,0	-7,7
T2 2022	5,4	1,5	5,2	3,4	4,7	14,1	3,9	5,3	4,7	9,8
T3 2022	0,7	3,4	1,0	2,2	1,2	0,0	4,2	-0,1	2,0	0,8
Glissements annuels (en %)										
T2 2021	83,6	73,7	89,6	81,2	82,6	142,7	81,3	87,6	84,6	106,6
T3 2021	24,6	11,4	22,6	16,6	21,6	49,5	12,9	14,0	13,5	31,0
T4 2021	41,1	27,1	44,4	35,2	39,0	82,5	40,3	37,8	39,0	60,6
T1 2022	33,9	17,1	36,4	26,1	31,0	53,6	22,3	28,6	25,5	39,5
T2 2022	43,9	9,0	18,2	13,5	31,4	77,8	8,2	8,6	8,4	39,3
T3 2022	7,5	2,7	10,0	6,3	7,0	5,0	0,1	2,9	1,5	3,5
Evolutions depuis le quatrième trimestre 2019 (en %)										
T3 2022	-0,5	14,5	21,7	18,0	5,5	8,8	19,6	15,1	17,2	12,3

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (cf. sources et méthodologie).

Source : Urssaf

ENCADRÉ 1

Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point de pourcentage)

Note de lecture : Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du deuxième trimestre 2022 est révisé à la baisse de 0,2 point, passant de + 3,6 % à + 3,4 %.

	T1 2021	T2 2022
DPAE par type de contrat de travail		
DPAE de plus d'un mois	0,1	-0,2
Dont CDD > 1 mois	0,0	0
Dont CDI	0,0	-0,3
CDD de moins d'un mois	0,1	0,3
DPAE de plus d'un mois par secteur d'activité		
Industrie	0,0	0,7
BTP	0,3	0,2
Tertiaire	0	0,2
DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise		
0 à 19 salariés	0	-0,5
20 salariés et plus	0,0	0,1
Total des DPAE	0,1	0,2

Source : Urssaf

Déjà
paru

Octobre 2022 - Le Baromètre économique à fin septembre 2022

Septembre 2022 - La masse salariale et les effectifs salariés au deuxième trimestre 2022



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche**. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1er août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des **estimations des déclarations retardataires** sont réalisées en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail (environ 6 % pour

le dernier mois et 1 % pour le mois précédent). **Les résultats présentés ici sont donc provisoires**, notamment pour le dernier trimestre.

Les indicateurs présentés sont **corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS-CJO)**. Le modèle de dessaisonnalisation est estimé sur les années 2000 à 2021.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Les évolutions par Drom, plus sujettes à révision ne sont pas présentées dans cette publication.

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles des DPAE de plus d'un mois au niveau national sont labellisées pour 5 ans par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF n°0095 du 18/04/2020).



Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.